CONSIDÉRATIONS

[illegible]

[illegible]

PAR UN

[illegible] DE [illegible]

[illegible]
DES PRESSES A VAPEUR DE PLINGUET & [illegible]
[illegible], RUE ST. G[illegible]

1834

CONSIDERATIONS

SUR NOTRE

ORGANISATION MILITAIRE

PAR UN

OFFICIER DE MILICE.

MONTREAL:
DES PRESSES A VAPEUR DE PLINGUET & LAPLANTE,
26, RUE ST. GABRIEL.

1864

pr
Sa

pe
les
co
tu

vo
ca
po
so
ch
la
de

qu
im
séc
leç
qu
qu

de
rol
pro
ver
des

" Il en coûte sans-doute pour être
" maître chez soi, mais il est inutile
" de s'arracher pour cela les che-
" veux : c'est un mal qui afflige tous
" les peuples, et jusqu'ici la sagesse
" humaine n'a pu réaliser encore le
" beau rêve du bon Abbé de Saint-
" Pierre : La paix perpétuelle ! "

UN VÉTÉRAN DE 1812.

Les événements qui se passent autour de nous prouvent évidemment que le rêve du " bon Abbé de Saint-Pierre " est encore très-loin de se réaliser.

Les guerres sont aujourd'hui à l'ordre du jour : les peuples de l'Europe semblent à la veille de se ruer les uns contre les autres, et les gouvernements sont contraints d'avoir recours à des alliances contre nature pour éviter une catastrophe épouvantable.

Les guerres civiles désolent l'Amérique et semblent vouloir nous entraîner, malgré nous, dans des complications que nous devrions éviter à tout prix. La position est même tellement tendue, que nous en sommes réduits à désirer la continuation de ces boucheries fratricides qui déshonorent nos voisins, dans la crainte de voir notre pays, sans défense, à la merci des bandes de flibustiers.

Nos optimistes continueront cependant à prétendre que le pays ne court aucun danger, que la guerre est impossible, etc., etc. ; laissons-les dans leur fausse sécurité. Mais quant à nous, n'oublions pas les leçons du passé ; n'oublions pas la facilité avec laquelle un peuple peut être entraîné dans des luttes qu'il n'aura jamais causées et encore moins désirées.

N'oublions pas qu'en plein 19e siècle, dans ce siècle de progrès philosophique et révolutionnaire, une parole mal interprêtée, un coup d'évantail donné mal à propos et la folie d'un commandant de navire peuvent, comme par le passé, entraîner des peuples dans des luttes désastreuses.

Quelle est cependant notre position actuelle devant

un tel état de choses ? pouvons-nous dire qu'elle soit tenable ? pouvons-nous dire que le pays soit préparé, malgré les sommes énormes que nous payons aujourd'hui, à repousser les attaques, non d'un puissant voisin, mais même celles des bandes irrégulières qui pourraient nous assaillir ?

Il n'y a pas à se faire d'illusion, nous n'avons qu'une alternative devant nous : ou nous devons cesser d'être sujets Anglais, Canadiens et libres, et conséquemment, mettre un terme à nos dépenses militaires de près de cent mille louis par année, ou nous devons chercher les moyens de défendre le pays avec une bonne espérance de succès.

Si plusieurs moyens de défense se présentent à nous, nous devons prendre le meilleur et le plus économique ; si, d'un autre côté, nous n'en trouvons qu'un seul, nous devons l'adopter, coûte que coûte.

Les quelques considérations qui vont suivre, et que je me suis efforcé de faire aussi rapides et aussi succintes que possible, ont pour but de démontrer, que, vû notre singulière position et nos ressources, ni la conscription, ni l'engagement volontaire ne peuvent nous convenir seuls pour un service permanent et pénible; que le système volontaire gratuit est une impossibilité; et enfin que l'organisation militaire qui nous conviendrait, serait celle qui combinerait les avantages du nombre et de la qualité, que l'on ne peut trouver que dans un mélange judicieux de la conscription et de l'engagement volontaire.

Il est inutile de dire que n'étant pas un homme de parti, je me suis mis au-dessus de toute considération politique, et que je n'ai étudié la question que dans le but de la présenter d'une manière impartiale : ce qui se verra d'ailleurs, si l'on veut bien se donner la peine de me lire.

La Conscription.

Le tirage au sort est bien, en lui-même, le plus juste, le plus rationel et le plus glorieux de tous les systèmes militaires; celui qui convient le mieux à une société d'hommes libres, se devant tous également à la défense de la commune patrie : et loin d'être le triste apanage d'un pouvoir despotique, ainsi qu'on l'a prétendu, je le crois l'idée la plus démocratique qu'il y ait, le pendant du suffrage universel qui vaut beaucoup moins.

Mais ce système qui a fait la gloire et la force de notre ancienne Mère-Patrie, peut ne pas être adapté indifféremment à tous les pays, à tous les caractères, et il ne le serait certainement pas au Canada *pour un service un peu pénible en temps de paix.*

1o. La Conscription, pour être juste, doit se faire sentir également sur toutes les parties du peuple : elle doit embrasser la population des villes, celle des villages et des campagnes. Or, notre population des campagnes, celle qui formerait sans contredit nos meilleurs soldats,est tellement disséminée, qu'il serait impossible de répartir également les tirages de conscription, sans comprendre dans un même corps ou compagnie, des hommes demeurant à une très grande distance les uns des autres, et dont les frais de déplacement deviendraient énormes pour la Province, s'ils étaient répétés aussi souvent que l'exige l'utilité du service.

Que l'on me permette de supposer pour un moment que chaque Bataillon de Milice sédentaire serait obligé de fournir une Compagnie de 75 à 100 conscrits, pris dans la classe des jeunes gens, etc. : quelle en sera la conséquence dans presque tous les Bataillons du pays ? Pour répartir le tirage avec égalité, il faudra prendre des conscrits dans toutes les paroisses com-

prises dans le Bataillon ou la Division, et réunir plusieurs fois dans l'année, des hommes demeurant à plus de six à huit lieues les uns des autres !!!

" Mais, " me dira-t-on, " pourquoi encourir les " frais de déplacement de tous ces soldats plusieurs " fois dans l'année ? pourquoi ne pas les réunir une " seule fois pour plusieurs jours consécutifs ? Les " frais de déplacement deviendraient alors très mini- " mes. " Sans doute, mais quelle espèce de soldats aurons-nous ? Nous aurons des hommes qui, après leurs dix à quinze jours d'exercice, sauront peut être manier leurs carabines avec un peu d'ensemble, pourront subir une *Inspection Officielle* et manœuvrer avec un peu de précision, si vous avez le soin de laisser les hommes à leurs places habituelles, les files gauches à gauche, les files droites à droite et les meilleurs soldats aux flancs de sections ; mais aurons-nous des soldats, même médiocres ? Non, mille fois non, ces jeunes gens, quelques-uns d'entr'eux même très intelligents, ne seront pas un mois à oublier ce qu'ils ont appris dans quinze jours, et à la réunion de l'année suivante tout l'ouvrage sera à refaire.

Pour former des soldats passables, il ne faut pas des exercices trop longs, mais il faut des exercices souvent répétés, pour que le soldat n'ait pas le temps d'oublier ce qu'il a appris dans la leçon précédente.

La seconde raison qui rendrait la conscription impossible dans ce pays, est le peu de sympathie, ou plutôt l'antipathie qu'elle rencontrerait dans la grande masse de la population.

La conscription conviendrait peut-être à notre population Française, s'étant formé le cœur et le goût à la lecture de ces belles traditions militaires de la République et de l'Empire, exigeant de chaque citoyen le terrible mais glorieux *impôt du sang* ; mais elle

semble ne pas être dans les mœurs de la très grande majorité de notre population d'origine différente, dont elle heurte les idées de liberté personnelle, auxquelles les Anglais tiennent presqu'autant qu'à la liberté politique.

Cette antipathie de nos frères Anglais est tellement prononcée, qu'elle rendrait impossible toute organisation ayant pour bâse la conscription ou le tirage au sort *pour un service pénible en temps de paix.*

Une Armee Canadienne.

Quelques personnes, se donnant la peine d'étudier notre triste situation militaire, se disaient dernièrement : " Pourquoi ne formerions-nous pas une petite " armée Canadienne, qui serait pour ainsi dire le " noyau autour duquel viendraient se grouper nos " autres moyens de défense. "

Cette idée avait au moins le mérite de la nouveauté, et nous aurions pu en tirer les plus grands avantages dans d'autres circonstances ; mais il faut se rappeler qu'une armée régulière, quelle que petite qu'elle soit, coûte énormément cher, même lorsqu'elle est formée de conscrits non payés comme en France. Nous sommes malheureusement si pauvres, qu'il va nous falloir suivre l'exemple de la Prusse, comme disait M. de Montalembert, et " *sacrifier la qualité à la quantité.* "

Tout en ne pouvant admettre la possibilité d'une armée régulière en Canada, ne serait-il pas cependant avantageux d'établir, d'une manière régulière et permanente, quelques branches de service militaire demandant une très grande perfection, comme par exemple l'Artillerie de Campagne ?

L'Engagement Volontaire.

L'Engagement volontaire pour un service un peu pénible et par conséquent bien rétribué, ne peut convenir qu'à un pays immensément riche comme l'Angleterre, qu'à un pays cachant des milliards dans ses fabriques et dans son sein, et habité par un peuple mourant de faim et privé de tout ce confort que les autorités militaires anglaises savent accorder aux défenseurs du pays. En un mot, l'Angleterre est riche, elle peut acheter des soldats; les Anglais sont pauvres et ils sont bien forcés de..... vendre leurs services.

Le contraire existe dans notre pays. Le Canada est pauvre et même très pauvre, tandis que le paysan canadien, sans être riche, vit à l'aise sur la propriété possédée par ses ayeux.

La liberté personnelle lui est encore plus chère que la liberté politique, et il n'en ferait le sacrifice que pour accomplir un devoir et non pour le salaire que l'Angleterre peut payer à ses soldats.

Oh! *si* nous étions riches..... que ne pourrions-nous pas faire dans un jeune pays comme le nôtre, avec une armée de huit à dix mille hommes recrutés parmi nos coureurs des bois; parmi ces hommes ne connaissant ni les privations, ni les fatigues, ou plutôt, tellement habitués aux fatigues et aux privations, au froid, au chaud et à l'humidité, qu'ils n'en ressentent plus les inconvénients; parmi ces hommes se servant gaiement des branches de la forêt pour lit, et pour couverture de cet immense drap blanc que la Providence leur envoie pendant la tourmente de l'hiver!

Notre jeune pays a grandement besoin de bonnes voies de communication, de bons chemins de colonisation, de grands travaux publics. Quelle ressource ne trouverions-nous pas dans ces huit ou dix mille bras vigoureux, travaillant par détachements alterna-

tifs sous la conduite d'habiles Officiers du génie, qui nous rembourseraient ainsi en progrès et améliorations, une partie de ce qu'ils nous auraient coûté sans même cesser d'être d'excellents soldats !

Un bon soldat, un soldat utile, n'est pas celui qui peut paraître avec le plus d'avantage sur le champ de parade, porter son uniforme avec le plus grand soin, et même se battre courageusement, car tous les hommes peuvent être habitués à la manœuvre et à la propreté : tous se battent avec une bravoure égale, le courage individuel étant le même partout ; mais un bon soldat est *celui qui peut le plus facilement se suffire à lui-même*, celui qui peut marcher ses dix lieues dans sa journée : mettre de côté, s'il en est besoin, sa carabine et ses armes, saisir une hache et un pic pour se frayer un passage à travers nos forêts séculaires, se creuser un abri ou une tranchée et y passer de longues heures sans aucune nourriture.

Voilà le soldat, que nous pourrions trouver au milieu de nous *si nous étions riches*..... mais nous ne le sommes pas, et huit mille hommes de troupes régulières nous coûteraient près de £600,000 par année.

Le Système Volontaire.

Le Système Volontaire gratuit est, si je ne me trompe, une invention de notre continent, et la triste expérience que nous en avons eue, prouve que nous n'avons pas à nous féliciter de notre invention.

Né dans un moment d'enthousiasme, il devait décliner et périr dès que les causes qui l'avaient formé auraient disparu.

Aucun système militaire ne s'est montré aussi défectueux, aussi inutile et je dirai même aussi nuisible, car en fait d'organisation militaire, ce qui n'est pas bon est mauvais.

Le pays s'est imposé de grands sacrifices, il a fait de grandes dépenses d'armes, habillements, etc., etc., que personne ne regretterait si nous pouvions entrevoir un bon résultat. Mais quel a-t-il été ce résultat ?

Demandez-le aux Officiers des Volontaires, et ils vous diront : que la discipline est inconnue, l'insubordination à l'ordre du jour ; que l'instruction militaire est nulle, quoiqu'en disent les bureaux d'examinateurs chargés de donner des certificats non mérités. Ils vous diront que les cadres des Compagnies sont incomplets ou remplis par des Volontaires n'assistant jamais aux exercices, ou y assistant si rarement que leur présence devient souvent plus nuisible qu'utile.

Et cela se comprend : à la veille d'u e difficulté politique, à la veille d'une guerre imminente, tous les cœurs un peu bien placés sentent qu'ils se doivent à la défense de leur pays. Il n'y aura alors rien de surprenant si vous les voyez se chercher, se rassembler, s'organiser, demander des armes et s'offrir à être les premiers à la frontière. Il se rencontre heureusement de ces cœurs généreux dans tous les pays, et le Canada ne fait pas exception sous ce rapport.

Mais ce qui serait étonnant, surhumain même, ce serait de supposer que ces mêmes hommes, ayant

leurs occupations multiples, leurs liens de famille, se soumettraient, l'heure du danger passée, à une sujétion presque continuelle, à une foule de pénalités prévues par la loi, pour chaque infraction aux règlements, et cela sans aucune rémunération quelconque.

Ne sont-ils pas en droit de nous dire : " Nous avons " parfaitement prouvé notre dévouement à notre pays " menacé d'une guerre imminente, nous sommes " encore prêts à en être les premiers défenseurs ; mais " il n'est pas juste que nous fassions seuls tous les " frais de la défense, tandis qu'une foule de personnes " *bien plus fortunées* que nous ne veulent se soumet- " tre à aucun sacrifice. Si nous payons de notre per- " sonne, qu'elles en supportent les frais. "

Il vient de se passer un fait frappant qui donnera une idée de la réussite de notre système volontaire.

Son Excellence le Commandant en Chef vient d'ordonner une inspection de toutes les Compagnies composant notre force volontaire. Cette inspection doit décider du sort d'un grand nombre d'entr'elles.

Eh bien ! sur les 25,000 *Volontaires que renferme le pays*, 12,000 *ont répondu à la voix de leur chef*, les appelant non aux combats mais à une simple parade !

Sur ces 12,000 combien avaient uniquement en vue l'intention de remplir un devoir ?.....

Combien, d'un autre côté, ont agi seulement par complaisance pour leurs Officiers qui les ont peut-être sollicités plusieurs jours à l'avance ! ! !.....

Combien, enfin, ont agi simplement par orgueil de localité " *Pour qu'il ne soit pas dit que R.... perdra ses armes ! ! !*

Ces 12,000 Volontaires qui ont presque tous reçu des compliments de *circonstance et d'obligation*, ces

12,000 soldats qui ont manœuvré plus ou moins bien et plus ou moins mal selon les localités, seront-ils au moins notre *force réelle?* pourrons-nous compter sur leur bon vouloir? Non, car à part quelques compagnies d'élite, qui sont parfaitement connues, vous n'en trouverez peut-être pas vingt qui se soient réunies en nombre depuis la dernière inspection, qui peut être considérée comme la dernière lueur d'un flambeau qui s'éteint, comme le dernier effort d'une institution qui se meurt.

Est-ce à dire qu'il faille abolir les Corps Volontaires comme inutiles? Non, loin de là. *Les Volontaires sont aujourd'hui notre seule force;* nous avons déjà fait trop de sacrifices pour aller d'un trait de plume détruire tout un passé, sans avoir au moins fait un effort sérieux pour rendre ces sacrifices utiles.

Les quelques considérations qui vont suivre, ont pour but d'examiner s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir ce résultat. Je les soumets à la sérieuse considération de tous ceux qui ont intérêt à notre avenir, en leur faisant remarquer que si mon plan n'est pas bon, il a au moins l'avantage de n'entraîner à aucune conséquence, et qu'il sera toujours temps, après une année d'expérience, d'en venir aux moyens extrêmes.

Il faudrait donc, dans mon opinion, non pas débander les corps Volontaires, ainsi que le veut en partie l'Ordre Général du 28 Avril dernier, et encore moins ceux des campagnes que ceux des villes: mais, au contraire, faire tout en notre pouvoir pour les conserver sous les drapeaux; et pour cela leur donner juste assez d'avantages pécuniaires et de priviléges, pour qu'ils puissent se recruter facilement, tout en ne devenant pas une trop forte charge pour l'Etat.

La Milice Sedentaire.

Il me paraît donc prouvé que le Système Volontaire gratuit est opposé aux plus simples notions de la raison humaine, et de plus, que ni la conscription ou le tirage au sort, ni l'engagement volontaire ne peuvent convenir seuls, soit à nos mœurs, ou à notre position et à nos ressources.

Il nous faut cependant une organisation militaire quelconque, et comme les bons systèmes ne sont pas toujours choses faciles à trouver, nous devrons forcément nous contenter d'un ensemble judicieux et économique de la conscription et de l'engagement volontaire.

La Milice, telle qu'organisée aujourd'hui, se divise en deux grandes classes : La Milice Sédentaire subdivisée en non active et en milice de service, et la " Milice Active " composée des Volontaires, la seule ayant une apparence un peu militaire et sur laquelle devront tomber les premières charges de service.

La Législature a, selon mon opinion, très sagement décidé que parmi la Milice Sédentaire, la classe de service, c'est-à-dire, celle composée de jeunes gens, des hommes non mariés, etc., serait la seule régulièment enrégimentée et commandée par des Officiers ayant subi un examen suffisant.

Je crois cependant que cette classe des jeunes gens, etc., est devenue trop nombreuse pour pouvoir être initiée au service militaire avec facilité ; ne serait-il pas plus avantageux de suivre les intentions du projet de loi de 1862, et d'appliquer les tirages de conscription par comté ou autrement pour former une réserve de 100,000 hommes, parmi les 325,000 jeunes gens, etc., que renferme le pays.

Cette réserve pourrait ensuite être réunie par Compagnies, sans armes, et être soumise à quelques

exercices de deux ou trois heures, à des jours convenables au plus grand nombre, et ce, sans rémunération aucune. Car il est évident que si le pays est à peine assez riche pour payer ses Volontaires, il ne l'est certainement pas assez, pour payer ceux que les lois de presque tous les pays contraignent à un service régulier et pénible, tandis que nous ne leur demandons que quelques heures.

Cette classe de Miliciens se connaissant les uns les autres, habitués à se rencontrer à jours fixes, connaissant leurs chefs et ayant de plus confiance en leur capacité, cette classe, dis-je, formerait la masse de notre milice. Quelques mois d'exercices, à la veille du danger, en feront de bons jeunes soldats, recrutés parmi la classe la plus robuste et la plus vigoureuse de notre population.

Je vois d'ailleurs, dans le mélange du service forcé et de l'engagement volontaire, un très grand avantage pour le pays.

Notre jeunesse se sachant sous le coup du système forcé ; sachant de plus, que dans le cas d'une guerre avec nos puissants voisins, le Canada aurait besoin de tous ses défenseurs et qu'il lui faudra par conséquent prendre du service réel, tout aussi bien que les Volontaires ; notre jeunesse, dis-je, s'empressera de joindre un corps, assez bien rémunéré et surtout fourni d'uniformes et munitions de guerre. " Servir " pour servir, se diront-ils, vaut autant être parmi les " Volontaires, " qui pourront ainsi, (sans toutefois augmenter leurs cadres) choisir les appliquants les plus capables, les plus vigoureux, et nous montrer en quelques mois une petite armée très respectable sous le rapport du nombre et de la qualité.

La Force Active.

La force active devrait être recrutée parmi les hommes de bonne volonté, s'offrant, moyennant rémunération, à accomplir, pendant un certain nombre d'années, un service léger et peu dommageable à leurs intérêts et à leurs occupations. Cependant, comme les frais d'équipement des corps armés sont toujours très considérables, je crois que trente-six à trente-sept mille hommes, bien armés et assez bien disciplinés, seraient, avec les 100,000 de réserve dont j'ai parlé plus haut, tout autant que nous pourrions faire pour le moment.

Les corps Volontaires ayant de plus moins de facilités pour s'exercer qu'on ne le désirerait, il serait très avantageux de les former presqu'uniquement d'Infanterie et de Carabiniers, dont le service est le moins compliqué et par conséquent le plus facilement saisi des soldats. Je ne suis cependant pas prêt à dire qu'il faille se passer du service des armes particulières, telles que l'Artillerie de Campagne et la Cavalerie, la première indispensable et toutes deux utiles. Mais ces branches du service sont tellement coûteuses et demandent une si grande perfection, qu'il faudra nécessairement nous reposer sur l'Angleterre sous ce rapport et en retrécir considérablement les cadres dans notre Force Active que nous pourrions former ainsi :

5 Batteries d'Artillerie de Campagne comprenant en tout 20 canons et 420 hommes.

Tout au plus 18 Troupes de Cavalerie renfermant 800 hommes, et 90 Bataillons d'Artillerie à pied, d'Infanterie et Carabiniers, divisés proportionnellement entre les deux sections de la Province.

Mais, m'objectera-t-on et avec assez de raison, "trente-cinq mille (35,000) hommes divisés en 90 Batail-

lons et près de 640 Compagnies vont nécessiter un luxe d'Officiers, tout-à-fait hors de proportion avec les exigences du service ! ! ! "Je l'admets en toute sincérité, 6250 Officiers et sous-Officiers sont beaucoup trop pour 35,000 hommes ; mais outre que cet inconvénient ne soit pas particulier au plan actuel, (puisque je proposerais de maintenir les Compagnies à 55 hommes, au lieu de les diminuer à 48, ainsi que voulu par la loi de l'année dernière,) je le crois moins considérable qu'il ne le paraît à première vue.

Nous avons besoin d'un très grand nombre d'Officiers et sous-Officiers capables, et préparés de longue main à instruire même les corps de réserve ; ces Officiers ne coûteront presque rien à la Province en temps de paix, et en temps de guerre, il nous sera toujours facile d'augmenter les cadres de la Force Active, en portant les Compagnies à 75 hommes et plus même s'il le fallait, sans changer en rien l'ordre des Bataillons et le nombre des Officiers.

Comment rendre les Corps Volontaires (Force Active) effectifs.

Je crois avoir fait entendre plus haut, que tout en n'étant pas de grands admirateurs des Corps Volontaires, nous sommes bien forcés d'admettre, qu'il est maintenant impossible de ne pas les accepter de bon cœur ; et que nous devons faire tout en notre pouvoir pour remédier aux torts réels que nous avons envers eux, et les rendre aussi " effectifs " que possible.

Deux conditions sont requises dans toutes les organisations militaires, conditions ou qualités sans lesquelles tous nos sacrifices, tous nos efforts deviendraient inutiles et même nuisibles : la ponctualité ou plutôt l'assiduité aux exercices et l'obéissance passive.

Pour obtenir ces deux qualités indispensables, il faut absolument que les services rendus ne soient pas gratuits ; il faut qu'ils soient rémunérés et même bien rémunérés, mais de manière à s'assurer le montant de discipline et les connaissances nécessaires ; c'est-à-dire, en rendant obligatoires un certain nombre d'exercices.

S'il est impossible d'obtenir l'assiduité requise des Volontaires actuels, même avec les considérations que j'exposerai plus tard, il faudra en prendre son parti: mettre la hache en bois, couper le mal à sa racine et former d'autres corps de Volontaires ou plutôt d'engagés volontaires : si malheureusement les Volontaires ne se présentaient pas en nombre suffisant ! il faudrait nécessairement mettre nos antipathies de côté et avoir recours à la conscription, mais à une conscription réelle et sévère; ou bien..... nous croiser les bras et passer tranquillement et sans bruit à nos voisins ; ce qui serait infiniment moins sage !

Quelques personnes, prenant intérêt à notre organisation militaire, ont prétendu dernièrement, qu'il suffirait de réunir les Volontaires pendant 12 à 15 jours consécutifs et leur donner un écu par jour à titre de rémunération.

Ce plan était certainement un grand pas dans la voie que je propose aujourd'hui, mais il avait d'abord l'inconvénient de ne pas offrir une considération suffisante aux Volontaires, et ensuite l'inconvénient, bien plus grand encore, que je signalais en parlant des Compagnies de Conscrits pour la Force Régulière, ainsi que voulu par le projet de loi de 1862.

Je crois qu'il serait beaucoup plus avantageux d'exiger de tous les Volontaires ; *qu'ils assistent, au moins une fois par semaine, et tous ensemble, à un exercice du soir d'une durée de pas moins de deux heures, pour lequel exercice complet, chaque Volontaire non-commis-*

sionné recevra une rémunération de au moins 15 cents. Pourvu toutefois, qu'il soit loisible à l'Officier commandant, de réunir pas plus de six de ces exercices dans une même semaine, dans le but de mieux utiliser les services des Instructeurs fournis par le Gouvernement.

Les exercices du soir, dans une maison et même dans une très grande salle, n'étant pas ce qu'il y a de mieux pour former des soldats, je crois qu'il serait avantageux de consacrer les longues soirées de l'hiver, au maniement des armes et aux quelques exercices pouvant facilement se faire entre quatre murs, et réserver les belles soirées de l'été, aux exercices en plein air, à la manœuvre, aux marches et à l'école des tirailleurs. Il suffirait pour cela d'exiger de tous les Volontaires, la perte d'une heure de travail par semaine, pour qu'ils puissent compléter au moins une heure d'exercice avant d'être surpris par l'obscurité.

Des exercices aussi souvent répétés se graveront facilement dans la mémoire des Volontaires, qui, se sachant assez bien rémunérés, se feront un honneur et un devoir, d'assister même plus souvent que requis par la loi, afin de se préparer, pour ainsi dire en famille, à soutenir l'honneur de la Compagnie et de la localité, lors de la réunion des Bataillons, à une époque déterminée pendant l'été.

Reunion des Bataillons.

La réunion des Volontaires en Bataillon est, sans contredit, le but important et presque unique vers lequel doit tendre toute notre organisation militaire; les exercices de Compagnie n'étant, pour ainsi dire, qu'une préparation aux exercices plus compliqués du Bataillon.

Je dois faire remarquer, avant de continuer, qu'en écrivant les considérations qui vont suivre, j'ai surtout en vue les campagnes,

1o. Parce que les Volontaires y sont plus nombreux et le deviendront encore plus si l'on augmentait notre Force Active, ainsi que pourvu par la dernière loi ;

2o. Parce qu'elles ont un plus grand besoin de réformes : les Volontaires des villes pouvant, à la rigueur, se réunir tant bien que mal comme par le passé ;

3o. Parce que les campagnes fourniront sans contredit nos meilleurs soldats, rien ne ressemblant plus à un soldat, qu'un laboureur habitué aux travaux pénibles de la terre et aux intempéries des saisons.

Nous ne pourrions donc commettre de plus grande faute, que de les mettre de côté et de nous reposer uniquement sur la population moins forte, moins vigoureuse et surtout plus nomade, de nos grands centres de population.

Quelques changements n'affectant en rien le montant perçu, pourraient être faits très facilement par rapport aux Volontaires des villes.

Lorsque les Volontaires auront été initiés pendant les exercices du soir, au maniement des armes et à toutes les manœuvres les plus importantes de la Compagnie, il ne nous restera plus qu'à les réunir en Bataillon, et sous tente, pour *au moins* six jours consécutifs.

Tous les Volontaires, n'ayant pas des raisons très graves et approuvées de l'Officier Commandant, devront être présents pendant ces six jours et recevront une rémunération de soixante-et-dix cents et plus par jour, selon leur rang.

Les frais de voyage seront payés par la Province, à moins qu'on ne juge plus convenable de les faire marcher, ce qui aurait son avantage et son désavantage, si les exercices ne devaient durer que six jours.

Ces frais de voyage seraient considérablement réduits en réunissant les hommes dans un endroit central ou dans un village ou une ville renfermant plusieurs Compagnies.

La réunion des Volontaires *sous tente* pour plusieurs jours consécutifs, peut avoir des inconvénients, mais ces inconvénients seront largement compensés par la grande économie qui en résultera ; car il est évident que si nos Volontaires font leurs exercices de Compagnie et de Bataillon en plein air, la Province n'aura pas à encourir les frais énormes occasionnés par la construction d'immenses Salles d'Exercices et Arsenaux, ne servant que pendant quelques jours.

Il suffirait alors, de pourvoir chaque Compagnie d'une salle de 40 pieds sur 30 au plus, que l'on pourrait faire construire à très bas prix, ou, encore mieux, louer d'année en année.

Je suis convaincu qu'un Commandant de Volontaires auquel on voudrait donner quatre-vingt à quatre-vingt-dix piastres par année, se ferait fort de trouver un local convenable et se chargerait de plus du soin des armes, ce qu'il fait bien souvent aujourd'hui *pour la somme énorme de vingt piastres ! ! !*

Discipline et Penalites.

La paie des Volontaires n'aura pas pour résultat unique, une assiduité plus grande aux exercices, et, par conséquent, une connaissance plus générale et plus uniforme des manœuvres d'une Compagnie ou d'un Bataillon : elle aura, de plus, l'immense avantage de forcer les soldats à une obéissance plus immédiate et

à une subordination, que les Officiers se trouveront alors en droit d'exiger.

Les lois actuelles donnent bien déjà un grand nombre de droits aux Officiers ; elles leur mettent même entre les mains des moyens très sévères de les faire respecter ; mais ces lois ont deux grands inconvénients : le premier, d'être impossibles et impraticables, et le second, de constituer les Juges de Paix ou Magistrats, juges des délits militaires, tandis qu'ils ne devraient avoir juridiction que sur les actions ou les délits civils.

Je le demande aux plus chauds partisans du système actuel : combien y a-t-il d'Officiers Volontaires tenant à leurs Compagnies, qui oseraient s'armer des rigueurs de la loi et recourir aux autorités civiles pour faire respecter leurs droits ! ! ! Combien y a-t-il de Compagnies qui s'y soumettraient ? Bien peu, sans doute, parce que toutes servent sans rémunération aucune, et le plus souvent pour faire plaisir à ces mêmes Officiers qui les feront punir.

Conservons toutes les pénalités nécessaires, toutes celles qui seront susceptibles de faire le plus grand bien ; mais souvenons-nous *que les délits militaires ne doivent relever que du Commandant ou d'une Cour Martiale.*

Que des Militaires en soient donc les seuls juges ; que leurs procédés soient gratuits ; et leur décision finale ou soumise au seul contrôle du Commandant-en-Chef.

On m'objectera peut-être qu'il est dans nos traditions, nos habitudes, etc., qu'un jugement portant peine d'argent ou même emprisonnement, doit être porté par les autorités civiles. Qu'il soit alors entendu que la preuve du fait sera du ressort des autorités militaires, agissant pour ainsi dire comme Jury, et que le Juge de Paix n'aura qu'à prononcer la peine et en exiger l'exécution.

Je suis convaincu que les Volontaires se soumet-

traient beaucoup plus facilement à un jugement porté par une Cour Martiale ou par le Commandant, qu'à un jugement du Magistrat.

Le cout de notre organisation militaire.

Ici se présente une question très grave pour un pays comme le nôtre : "Votre plan, me dira-t-on, est pro-" bablement très bon et très sage, mais combien coû-" tera-t-il ?"

Notre système actuel, tout mauvais, tout inutile qu'il soit, nous coûte l'énorme somme annuelle de plus de cent mille louis employés à payer un nombreux état-major, des uniformes, des munitions de guerre, etc., etc. Je n'en demande pas autant pour faire l'éducation militaire de ceux pour lesquels nous faisons d'aussi fortes dépenses.

Accordons cette augmentation, ou retranchons ces cent mille louis qui deviennent alors inutiles.

Dépenses d'organisation et d'équipements, se trouvant en grande partie dans les derniers estimés, ou rendus nécessaires par l'augmentation de notre Force Active.

Département de la Milice, etc	$ 18000
Dépenses d'administration, etc.....	32000
Instructeurs	61000
Major de Brigades	25000
MUNITIONS DE GUERRE.	
2100000 Cartouches à Balles à $12 par 1000	25150
1400000 Cartouches Blanches à $5½ "	7700
Pour Artillerie à pied et Artillerie de Campagne	6500
UNIFORMES.	
36220 Capotes (devant durer 5 ans) à $4 ⅓	28976
35000 Unif. d'Art. à pied, Infanterie, Carab., (devant durer 4 ans).....à $12 ¼	105000

1220	Unif. d'Art. de Camp. et Caval., (devant durer 4 ans .....à $16 ¼	4880
	ACCOUTREMENTS.	
35000	Accou. Art. à pied, Inf., Carab., (par année).....	17000
420	Accou. Art. de Camp., (par année)..	300
800	" Cavalerie, (par année).....	1800
	Equipages de 5 Bat., d'Art. de Camp., à $225 par canon, (par année).....	850
	Salles d'Exercices en moyenne $400 par Compagnie ou $40 loyer.....	25440
	Au Capt. ou autres pour soin des Armes, $40 par année, par Comp.....	25440
	Dépenses imprévues.....	10000
		$395036

NOTA.—Le prix des armes et des canons n'est pas compris dans cet état, parce qu'il est plus que probable que l'Angleterre en permettra l'usage comme par le passé. Le prix des tentes n'y est pas entré, parce qu'il est très probable que les mêmes tentes pourront servir à plusieurs bataillons.

Je crois que 60 tentes devant coûter à peu près $1200 suffiraient à un Bataillon de 440 hommes et à ses Officiers.

Voyons maintenant combien il va nous en coûter pour faire des soldats passables, de ceux pour lesquels nous faisons aujourd'hui des dépenses si inutiles et si peu rationnelles.

Il faut d'abord remarquer que tout en portant la Force Active à près de 36,250 hommes, (nombre peut-être trop élevé,) et en exigeant une grande assiduité de la part des Volontaires, cela ne veut pas dire que, pour obtenir le montant *réel* de nos dépenses, il faille toujours multiplier les frais par 36,250 : car il est impossible de supposer que les Compagnies seront toujours au complet, ce qui ne s'est jamais vu dans les Compagnies régulières, où les soldats n'ont autre occupation que leur devoir militaire. D'un autre côté, comme les Volontaires ne seront payés que s'ils assis-

tent aux exercices, je crois que l'on peut en faire la réduction d'un quart et calculer que la dépense réelle pour les exercices du soir seront comme suit pour l'Infanterie, les Carabiniers, etc.

26,500 h. pour 50 soirs à 15 cents.....$198,750

Les armes particulières demandant une organisation différente, je soumettrais ce qui suit :

Artillerie de Campagne.

25 Officiers, en moyenne	$1.50	par jour,	25 jours.		$ 937.50
420 hommes, "	1.00	"	"		10,500.00
250 chevaux, "	1 25	"	"		7,812.50
25 " d'Offic. Ration	50	"	"		312.50
					$19,562.50

Je crois qu'il serait avantageux de ne pas rendre tous ces exercices consécutifs et d'y ajouter quelques exercices du soir en faisant la déduction d'un cinquième pour les absences.

330 hommes, pour 30 soirs à 20 cents..... $1,980.00

Faisant en tout pour l'Art..... $21,542.50

CAVALERIE.

Tout au plus 800 hommes : à déduire 1/5 ; donc 640 hommes, en moyenne 85 cents par jour pour 10 jours..... $5,440.00

54 Officiers en moyenne $1.50..... 810.00

640 chevaux à $1.25 par jour..... 8,000.00

54 " (Rations) à 50 cents..... 270.00

Exercice du soir.

(déduire 1/4.)

600 hommes, 50 soirs à 15 cents.... 4,500.00

$19,020 00

Dix jours d'exercice sont bien peu pour une arme aussi difficile que la Cavalerie ; il ne faudrait cependant pas trop les augmenter, car la Cavalerie devra jouer un rôle très inférieur dans la défense d'un pays si singulièrement entrecoupé de clôtures et de fossés, qu'il sera toujours à peu près impossible de s'en servir sur une grande échelle.

Les reconnaissances et le service des dépêches devant être sa plus grande occupation, je crois que j'en ai même trop élevé le chiffre.

Exercice de Bataillon.

Dans le but d'observer autant que possible les règles de la hiérarchie militaire, surtout dans les grades inférieurs, je crois qu'il serait avantageux d'établir ce qui suit, pour tous les soldats, ainsi que pour tous les Officiers, dont les services seront indispensables.

90	Lt. Colonels	à	$2.50	p. jour.	6 jours.	$1,350.00
180	Majors	"	2.00	"	"	2,160.00
90	Adjudants	"	2.00	"	"	1,080.00
90	Paie-maîtres	"	2.00	"	"	1,080.00
636	Capitaines	"	1.50	"	"	5,724.00
1272	Subalternes	"	1.25	"	"	9,540.00
90	Sergts Maj.	"	0.95	"	"	513.00
636	" P. Mt.	"	0.85	"	"	3,243.60
1272	Sergents	"	0.80	"	"	6,105.60
1908	Caporaux	"	0.75	"	"	8,586.00
22500	soldats ¾ de 32200		0.70	"	"	94,500.00
Transport de 15,000 h. 0.50 + 50 cts. de retour.....						15,000.00
Rations pour 360 chev. 0.50 cts. p. jour, 6 jours.....						1,080.00
						$149,962.00

Recapitulation.

Dépenses d'Etat Major, équipements,etc.	$395,036.00
Artillerie de Campagne.....	21,542.50
Cavalerie	19,020.00
Réunion des Bataillons.....	149,962.00
Exercices du soir des Carab. et de l'Inf.	198,750.00
	$784,310.50

Notre organisation militaire nous coûtera donc près de deux cent mille louis par année, somme énorme, mais que ne regretteront pas ceux qui croient encore, que notre privilége de peuple le plus libre et le plus heureux de la terre, ne peut être évalué à prix d'argent ; que ne regretteront pas les Canadiens-Français, convaincus que la conservation de ces mœurs canadiennes, qui nous ont valu une réputation européenne d'urbanité, vaut plus que deux cent mille louis.

Souvenons-nous tous cependant que, *quels que soient les frais de notre organisation militaire (fussent-ils même doublés) ces frais seront moins lourds à supporter que notre part dans l'énorme dette de nos voisins.*

" C'est très vrai, " me dira-t-on, " mais enfin comment subviendrons-nous aux grandes dépenses que " vont entraîner vos exercices obligatoires et rétribués, " vos réunions de Bataillons pendant plusieurs jours, " vos salles d'exercices, etc., etc., etc. ! ! ! "

Je pourrais, à la rigueur, répondre que je n'en sais rien ; que mon unique but a été de démontrer que le système qui nous régit ne vaut absolument rien : qu'il nous faut un moyen de défense quelconque, et que le seul praticable, pour le moment, est celui que je viens de soumettre.

Que nos habiles financiers se mettent à l'ouvrage en se disant, avec nos frères Anglais " when there is a will there is a way," et ils nous auront bientôt trou-

vé un moyen de rencontrer ces deux cent mille louis, et même plus s'il le fallait.

Je me permettrai cependant de présenter quelques règles, que je crois propres à nous conduire dans une question aussi difficile.

Il a été répété à satiété que le commerce est aujourd'hui taxé autant qu'il peut raisonnablement l'être, et qu'il est par conséquent impossible de s'attendre à aucune augmentation de ce côté. A cela on peut répondre que nos revenus ordinaires sont bien obligés de subvenir aujourd'hui à notre défectueuse organisation. Qu'ils continuent donc, comme par le passé, à fournir leur contingent de plus de quatre cent mille piastres ($400,000), et il ne nous restera plus qu'à prélever la différence causée par l'augmentation que je propose, et ce, soit par une taxe directe sur la propriété ou sur le revenu, ou encore mieux, par une taxe de capitation, imposée, non sur toute la population du pays, (ce qui pèserait trop sur les familles pauvres et nombreuses) mais sur toute la population mâle de 15 ans et au-dessus, en exceptant toutefois les Volontaires, car il est évident qu'ils n'ont pas besoin de payer pour la défense de leurs droits, puisqu'ils les défendent eux-mêmes.

Prelevement de la Capitation.

Il serait évidemment impossible au Gouvernement de prélever lui-même la taxe personnelle, dans le cas où il se déciderait à l'adopter, mais il peut facilement le faire faire par les municipalités, ainsi que pourvu par le projet de loi de 1862.

Cependant, comme les municipalités ont elles-mêmes de la difficulté à faire rentrer les cotisations ordinaires, et à plus forte raison, une taxe par tête, on pourrait, dans le but d'éviter des retards au Gouvernement, se servir des listes de recensement qui se font de temps à autre ; calculer la quote-part dûe par chaque municipalité en proportion de sa population imposable, et charger le tout comme dette annuelle de la municipalité à l'Etat, lui laissant le soin de se faire rembourser comme elle l'entendrait, en sauvegardant toutefois les priviléges des soldats de la Force Active.

Les Exemptions.

Une loi sage, une loi se basant sur le principe que tous hommes se doivent également à la défense de la commune patrie, ne devrait admettre aucune exemption, pas même celle de nos Juges et de nos Législateurs. Aussi, devons-nous être surpris que le projet de loi de 1862, si sévère d'ailleurs, en ait admis un si grand nombre, tout en admettant le remplacement.

Le remplacement et les exemptions sont deux choses incompatibles ; si on accorde le remplacement, pourquoi accorder des exemptions ? Pourquoi y aurait-il dans notre pays une certaine classe, qui serait obligée de payer trente piastres à l'Etat pour être libérée du service, tandis qu'une autre classe, souvent bien plus favorisée de la fortune, aurait le droit de se retirer derrière les priviléges de ses charges, quelles qu'élevées qu'elles soient, pour s'abstenir de toute contribution à la défense du pays ?

Exigeons donc le service ou le remplacement de toutes les professions, de tous les états ; ou imposons-leur une taxe tellement élevée qu'elle tienne lieu de remplacement.

Je sais parfaitement que les considérations qui précèdent, vont rencontrer de fortes objections, dans les cercles élevés qui ont toujours été exemptés du service ; mais je suis certain, qu'un peu de réflexion leur fera comprendre, que les exemptions n'ont jamais été accordées, par considération pour la personne de l'exempté, mais bien en considération des services qu'il peut rendre à l'Etat et à la société en général.

Il serait par exemple difficile de contraindre les juges, les avocats, les notaires, les médecins, etc., etc., à laisser leurs occupations ; car toute la société en souffrirait. Mais d'un autre côté, les juges, les avocats, les notaires et les médecins s'en tiennent à leurs

différentes professions, parce qu'ils y trouvent leur profit ; en un mot ils sont payés pour les services qu'ils rendent, ne serait-il pas juste qu'ils paient à leur tour, pour les services que leur rendront les pauvres malheureux qui auront tiré de mauvais numéros ?

Je ne prétends pas dire, qu'en suivant les suggestions que je viens de soumettre, nous aurions de bons soldats ; mais je crois que nous aurions des hommes, dont nous pourrions, en très peu de temps, faire d'excellents soldats.

Je ne prétends pas, non plus, que le pays se trouverait en état de lutter seul contre un puissant voisin ; mais je crois, qu'avec le secours d'une puissance Européenne, de premier ordre, notre position deviendrait tellement forte, que nos puissants voisins ne seraient tentés de ne nous attaquer qu'à la dernière extrémité.

Ces suggestions n'entraînant, d'ailleurs, à aucune conséquence pour l'avenir, ainsi que je l'ai déjà dit, il serait toujours temps de les mettre de côté après une ou deux années d'expérience.

TABLE.

	Page.
Dangers de notre position actuelle	3
La Conscription	5
Armée Canadienne	7
L'Engagement Volontaire	8
Ce que nous pourrions faire d'une armée d'Engagés Volontaires	8
Le Système Volontaire gratuit est impossible	10
La grande Inspection	11
Nous ne devons pas débander les Volontaires	12
Organisation de la Milice Sédentaire par la Conscription	13
La Force Active et sa composition	15
Comment rendre les Corps Volontaires effectifs	16
Exercices du soir retribués	17
Réunion des Bataillons	18
Discipline et pénalités	20
Coût de notre Organisation militaire	22
Artillerie de Campagne	24
Cavalerie	24
Coût des Exercices de Bataillon	25
Comment rencontrer ces dépenses	26
Prélèvement de la Capitation	27
Les Exemptions	29